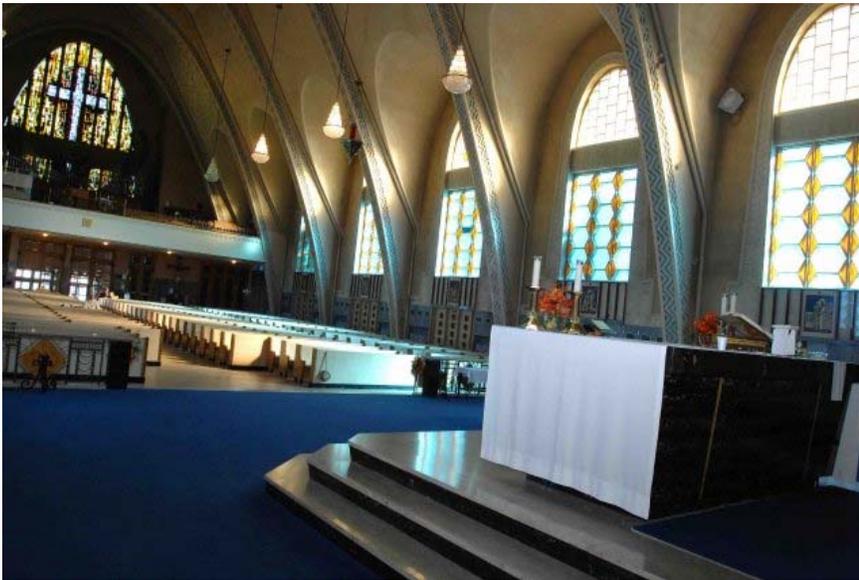


publicitenule

Publié le 23 novembre 2013 à 06h10 | Mis à jour le 23 novembre 2013 à 06h10

L'avenir des églises



L'église Christ-Roi de Chicoutimi est sauvée et le conseil de fabrique soulagé d'un fardeau financier devenu impossible à supporter.

(Archives)



[François Saint-Gelais](#)

Le Quotidien

(Chicoutimi) L'église Christ-Roi de Chicoutimi est sauvée et le conseil de fabrique soulagé d'un fardeau financier devenu impossible à supporter. Le bâtiment sera officiellement acquis, prochainement, par un groupe régional qui le transformera en une vaste école dédiée aux arts du cirque, tout en préservant des espaces réservés au culte pour les paroissiens.

L'église du centre-ville rejoint ainsi la liste de plus en plus longue d'édifices religieux de la région qui ont cessé d'être utilisés par les

fidèles et ont été achetés par des promoteurs privés soucieux de leur donner une deuxième vie et d'assurer leur entretien et du coup leur pérennité.

Récemment, l'homme d'affaires Carl Savard s'est ainsi porté acquéreur de l'église Notre-Dame-de-Grâce de Chicoutimi afin de la convertir en salon funéraire. Auparavant, la troupe Québec Issime a acheté de l'église Saint-Jacques de Jonquière afin d'en faire une sorte de vaste entrepôt parfaitement à leurs équipements et à leurs décors.

Sans compter la transformation, il y a quelques années, de l'église Saint-Luc du secteur nord de Chicoutimi en un centre communautaire multigénérationnel aujourd'hui très fréquenté, tout comme l'église Saint-Joachim, d'ailleurs, devenu un lieu de diffusion artistique au cachet bien spécial.

Concertation

Tous ces projets constituent des exemples de concertation bien réussie entre le secteur privé, les conseils de fabrique et les autorités municipales. Ils permettent de préserver des églises et des bâtiments souvent splendides mais toujours plein d'histoire, bien vivants et solidement enracinés dans leur milieu et dans le paysage. Ils permettent d'éviter qu'ils croulent sous le pic des démolisseurs.

En cette période de baisse de fréquentation religieuse, alors pourtant que l'on parle comme jamais, paradoxalement, de religion et de signes religieux, tous ces dossiers ont également en commun d'avoir été mené au cas par cas.

Car, il n'existe pas vraiment de normes claires, de balises, de protocoles visant à encadrer ou à faciliter la reconversion des églises québécoises désacralisées.

Cela explique en grande partie pourquoi, aujourd'hui, l'église Fatima de Jonquière est pratiquement abandonnée à son sort. Le bâtiment est reconnu comme un modèle architectural et patrimonial par les historiens et les experts. Mais le promoteur qui souhaitait la transformer en condos, puis finalement la démolir vu son état de plus en plus précaire, s'est retrouvé pris entre deux feux. Plusieurs intervenants du milieu souhaitent sa démolition,

d'autres sa préservation, dont notamment le député de Jonquière et ministre Sylvain Gaudreault. Mais personne ne veut payer la note et Saguenay se sait plus si elle va émettre un permis de démolition...

Flou

Ce genre de zone grise explique pourquoi le sort de l'église Sainte-Cécile du secteur Kénogami ou celui de l'église Saint-Édouard de La Baie, pressentie par certains citoyens pour devenir une bibliothèque publique, restent aussi incertains et font couler autant d'encre...

En théorie, à peu près tout le monde est d'accord pour que les églises qui ne servent plus au culte soient préservées, soient reconverties. À peu près toute ont une certaine valeur patrimoniale, sinon culturelle ou sentimentale. Mais ni l'État, ni les municipalités, ni les fabriques paroissiales n'ont les moyens d'entretenir ou de les reconvertir toutes.

Dans ces circonstances, le moment est vraisemblablement venu de refaire le ménage dans la classification des églises de la province afin de déterminer lesquelles ont une réelle valeur patrimoniale, architecturale, culturelle et historique et lesquelles sont moins essentielles à l'égard de ces mêmes critères.

Il sera ensuite plus facile d'édicter de nouveaux programmes destinés à faciliter le maintien et l'entretien de ces bâtiments jugés nécessaires, et d'octroyer, éventuellement, aux promoteurs qui le souhaitent, des crédits ou des incitatifs financiers pour acheter et assurer la reconversion des bâtiments jugés « moins » importants.

Il est inévitable que de plus en plus d'églises soient désacralisées à travers le Québec. Il importe de mettre fin au flou et à la gestion au cas par cas en ce qui concerne leur sort. Ainsi, les édifices méritant d'être préservés pourront effectivement l'être avec tous les moyens, les outils, les fonds et l'attention que ces véritables bijoux du patrimoine méritent.